

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE D'AUTORISATION À L'ÉGARD D'UN PROJET D'EXTENSION DU RÉSEAU
DE GAZIFÈRE INC. (PROJET LE PLATEAU – PHASE 51)**

DESCRIPTION DU PROJET

1. **Référence :** Pièce [B-0012](#), p. 3.

Préambule :

« En effet, au moment d'entreprendre les travaux à l'automne 2016, les coûts du Projet étaient estimés à moins de 450 000 \$. Cette estimation était basée sur la réalisation des travaux avant la période hivernale (hiver 2016-2017) selon un échéancier dicté en grande partie par les entrepreneurs, mais surtout par Hydro-Québec, dont les infrastructures sont enfouies dans le secteur concerné, le tout dans le but de réaliser les travaux en tranchée commune. Or, le début des travaux a été repoussé en raison du retard des autres parties impliquées et ils n'ont pu débiter que tardivement au cours de l'automne 2016. Malgré tous les efforts déployés, Gazifère n'a pu compléter tous les travaux avant l'hiver et a décidé de reporter une partie de ceux-ci à l'été 2017. Cependant, il s'avère que certains travaux n'ont pu attendre jusqu'à l'été 2017 et qu'ils ont dû être effectués en période hivernale (hiver 2016-2017) afin, notamment, de répondre aux besoins des clients en leur permettant de bénéficier du gaz naturel pendant cette période pour chauffer les résidences en construction et celles déjà construites.

En conséquence, Gazifère a dû effectuer certains travaux en période hivernale, période où les coûts sont supérieurs à ceux qui prévalent en été. C'est cette situation qui fait en sorte que le Projet, dont les coûts devaient être de moins de 450 000 \$, sont maintenant estimés à 653 336 \$. »

Demandes :

1.1 Veuillez élaborer sur les causes du retard des autres parties impliquées.

Réponse 1.1 :

D'après l'information dont Gazifère dispose, les retards ont été principalement causés par le délai qu'une autre partie, en l'occurrence une entreprise d'utilité publique, a mis à transmettre les détails relatifs à la conception de son réseau à l'intégrateur du Projet.

1.2 Veuillez élaborer sur les efforts déployés par Gazifère dans le but de compléter les travaux avant l'hiver.

Réponse 1.2 :

Gazifère a dépêché sur les lieux et affecté des ressources additionnelles au Projet afin de maintenir le même rythme de progression des travaux que celui adopté par l'entrepreneur général du promoteur. En effet, normalement, Gazifère emploie en moyenne deux équipes de construction dans la région. Or, en décembre 2016, quatre équipes travaillaient simultanément afin de faire avancer les travaux sur tous les chantiers en cours de Gazifère. Gazifère a aussi réorganisé l'échéancier de divers travaux en cours au moment du Projet afin de mettre plus d'emphasis sur la réalisation de celui-ci. De plus, les travaux liés au Projet se sont poursuivis jusqu'à la date limite permise, soit jusqu'à l'arrêt de travail obligatoire pour les vacances de la Commission de la construction du Québec, afin de prévenir des coûts additionnels résultant de la réalisation de travaux en période hivernale.

1.3 Puisque le Projet est à sa phase 51, veuillez indiquer si Gazifère, avec son expérience acquise, aurait pu prévoir l'impact d'un retard dans sa planification initiale. Veuillez élaborer.

Réponse 1.3 :

Normalement, la durée des travaux pour les réseaux techniques urbains est prédéfinie et l'exécution de ces travaux s'effectue selon un échéancier déterminé. Dans le cas du Projet, et principalement en raison des délais causés par une autre entreprise d'utilité publique, la date de début des travaux a été repoussée de façon significative.

1.4 Veuillez indiquer combien de clients (sur un total de 328 clients, soit 67,5 % des résidences de la phase 51) a bénéficié du gaz naturel pendant la période hivernale (hiver 2016-2017) pour chauffer les résidences en construction et celles déjà construites.

Réponse 1.4 :

76 condos et 17 maisons ont été desservis en gaz naturel pendant la période hivernale (hiver 2016-2017).

PRÉVISIONS DES VENTES

- 2. Références :**
- (i) Pièce [B-0012](#), p. 5;
 - (ii) Pièce [B-0012](#), p. 6;
 - (iii) Pièce [B-0007](#), p. 1 à 6;
 - (iv) Dossier R-3973-2016, pièce [B-0012](#), p. 3.

Préambule :

(i) « *Le Projet consiste à raccorder au réseau gazier 67,5 % des résidences de la phase 51 du projet résidentiel Le Plateau situé à Gatineau. Gazifère a conclu des ententes avec les constructeurs de ces résidences dont les principales caractéristiques sont les suivantes :*

- *100 % des unités, soit 24 jumelés et 127 maisons de ville, chauffées et eau chaude. Pénalité de 1000 \$ par unité en défaut.*
- *100 % des unités, soit 78 condos, eau chaude seulement. Pénalité de 1500 \$ par unité en défaut.*
- *89 % des unités, soit 17 unifamiliales et 74 jumelées, pour un minimum de 81 unités chauffées et eau-chaude. Pénalité de 1250 \$ par unité en défaut.*
- *75 % des unités, soit 24 jumelés, pour un minimum de 18 unités chauffées et eau-chaude. Pénalité de 1500 \$ par unité en défaut. »*

(ii) « *Aux fins d'établir les prévisions de ventes, Gazifère a pris en compte les volumes associés aux différents types de résidences qui seront construites dans le cadre du Projet et seules les unités qui sont visées par les ententes conclues avec les constructeurs et à l'égard desquelles ces derniers sont sujets au paiement de pénalités en cas de défaut, ont été considérées. »*

(iii) Gazifère dépose l'analyse de rentabilité du projet sur 55 ans. Gazifère a utilisé, entre autres, les paramètres suivants :

- Résidentiel 328 unités;
- Volumes (m³) année 1 : 263 450 m³ (50%) et années 2 à 55 : 526 900 m³;
- Revenus année 1 : 135 845 \$ (50%) et années 2 à 55 : 271 690 \$.

(iv) En réponse à une demande de renseignements de la Régie, Gazifère présente, le tableau suivant :

PROJET : Buckingham	ANNÉES									
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Type de résidence										
Semi-détaché										
Nombre	26	52	77	77	77	77	77	77	77	77
Volumes de consommation annuelle (m3)	24,700	74,100	122,550	146,300	146,300	146,300	146,300	146,300	146,300	146,300
Revenus annuels*	\$ 12,437	\$ 37,310	\$ 61,704	\$ 73,663	\$ 73,663	\$ 73,663	\$ 73,663	\$ 73,663	\$ 73,663	\$ 73,663
Coût du gaz et du transport	\$ 5,963	\$ 17,888	\$ 29,584	\$ 35,317	\$ 35,317	\$ 35,317	\$ 35,317	\$ 35,317	\$ 35,317	\$ 35,317
Total revenus sans gaz et transport	\$ 6,474	\$ 19,422	\$ 32,121	\$ 38,346	\$ 38,346	\$ 38,346	\$ 38,346	\$ 38,346	\$ 38,346	\$ 38,346
Duplex jumelé										
Nombre	26	52	77	77	77	77	77	77	77	77
Volumes de consommation annuelle (m3)	7,800	23,400	38,700	46,200	46,200	46,200	46,200	46,200	46,200	46,200
Revenus annuels*	\$ 5,053	\$ 15,159	\$ 25,070	\$ 29,929	\$ 29,929	\$ 29,929	\$ 29,929	\$ 29,929	\$ 29,929	\$ 29,929
Coût du gaz et du transport	\$ 1,883	\$ 5,649	\$ 9,342	\$ 11,153	\$ 11,153	\$ 11,153	\$ 11,153	\$ 11,153	\$ 11,153	\$ 11,153
Total revenus sans gaz et transport	\$ 3,170	\$ 9,510	\$ 15,728	\$ 18,776	\$ 18,776	\$ 18,776	\$ 18,776	\$ 18,776	\$ 18,776	\$ 18,776
Unifamiliale conversion										
Nombre	8	12	16	20	24	25	26	27	28	29
Volumes de consommation annuelle (m3)	10,400	26,000	36,400	46,800	57,200	63,700	66,300	68,900	71,500	74,100
Revenus annuels*	\$ 5,037	\$ 12,593	\$ 17,630	\$ 22,668	\$ 27,705	\$ 30,853	\$ 32,112	\$ 33,372	\$ 34,631	\$ 35,890
Coût du gaz et du transport	\$ 2,511	\$ 6,276	\$ 8,787	\$ 11,298	\$ 13,808	\$ 15,377	\$ 16,005	\$ 16,632	\$ 17,260	\$ 17,888
Total revenus sans gaz et transport	\$ 2,527	\$ 6,317	\$ 8,843	\$ 11,370	\$ 13,897	\$ 15,476	\$ 16,108	\$ 16,739	\$ 17,371	\$ 18,003
Commercial conversion 5000 m3										
Nombre	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Volumes de consommation annuelle (m3)	2,500	7,500	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
Revenus annuels*	\$ 989	\$ 2,967	\$ 3,956	\$ 3,956	\$ 3,956	\$ 3,956	\$ 3,956	\$ 3,956	\$ 3,956	\$ 3,956
Coût du gaz et du transport	\$ 584	\$ 1,753	\$ 2,337	\$ 2,337	\$ 2,337	\$ 2,337	\$ 2,337	\$ 2,337	\$ 2,337	\$ 2,337
Total revenus sans gaz et transport	\$ 405	\$ 1,214	\$ 1,619	\$ 1,619	\$ 1,619	\$ 1,619	\$ 1,619	\$ 1,619	\$ 1,619	\$ 1,619
Commercial conversion 10 000 m3										
Nombre	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Volumes de consommation annuelle (m3)	5,000	15,000	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000
Revenus annuels*	\$ 1,849	\$ 5,546	\$ 7,395	\$ 7,395	\$ 7,395	\$ 7,395	\$ 7,395	\$ 7,395	\$ 7,395	\$ 7,395
Coût du gaz et du transport	\$ 1,169	\$ 3,506	\$ 4,674	\$ 4,674	\$ 4,674	\$ 4,674	\$ 4,674	\$ 4,674	\$ 4,674	\$ 4,674
Total revenus sans gaz et transport	\$ 680	\$ 2,040	\$ 2,721	\$ 2,721	\$ 2,721	\$ 2,721	\$ 2,721	\$ 2,721	\$ 2,721	\$ 2,721

* selon les tarifs applicables de Gazifère

Note : Pour chaque nouveau client, Gazifère utilise la règle du demi-taux pour les volumes de manière à prendre en considération que le client ne consomme pas à compter du premier janvier.

Demandes :

2.1 Veuillez déposer un tableau (sous le même format que celui présenté à la référence (iv)) qui présente pour chaque type de résidences (référence (i)) et pour les années 2016-2025 les données suivantes:

- Nombre;
- Volumes de consommation annuelle (m³);
- Revenus annuels selon les tarifs applicables de Gazifère;
- Coût du gaz et du transport;
- Total des revenus sans le coût du gaz et du transport.

Réponse 2.1 :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Projet : Phase 51										
Type de résidence										
Jumelés et maison de ville										
Nombre	233	233	233	233	233	233	233	233	233	233
Volumes de consommation annuelle (m3)	221,350	442,700	442,700	442,700	442,700	442,700	442,700	442,700	442,700	442,700
Revenus annuels*	\$ 111,451	\$ 222,901	\$ 22,901	\$ 222,901	\$ 222,901	\$ 222,901	\$ 222,901	\$ 222,901	\$ 222,901	\$ 222,901
Coût du gaz et du transport	\$ 53,434	\$ 106,868	\$ 6,868	\$ 106,868	\$ 106,868	\$ 106,868	\$ 106,868	\$ 106,868	\$ 106,868	\$ 106,868
Total revenus sans gaz et transport	\$ 58,017	\$ 116,033	\$ 16,033	\$ 116,033	\$ 116,033	\$ 116,033	\$ 116,033	\$ 116,033	\$ 116,033	\$ 116,033
Condos										
Nombre	78	78	78	78	78	78	78	78	78	78
Volumes de consommation annuelle (m3)	18,700	37,400	37,400	37,400	37,400	37,400	37,400	37,400	37,400	37,400
Revenus annuels*	\$ 9,235	\$ 18,471	\$ 18,471	\$ 18,471	\$ 18,471	\$ 18,471	\$ 18,471	\$ 18,471	\$ 18,471	\$ 18,471
Coût du gaz et du transport	\$ 4,514	\$ 9,028	\$ 9,028	\$ 9,028	\$ 9,028	\$ 9,028	\$ 9,028	\$ 9,028	\$ 9,028	\$ 9,028
Total revenus sans gaz et transport	\$ 4,721	\$ 9,443	\$ 9,443	\$ 9,443	\$ 9,443	\$ 9,443	\$ 9,443	\$ 9,443	\$ 9,443	\$ 9,443
Unifamiliales										
Nombre	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
Volumes de consommation annuelle (m3)	23,400	46,800	46,800	46,800	46,800	46,800	46,800	46,800	46,800	46,800
Revenus annuels*	\$ 15,159	\$ 30,318	\$ 30,318	\$ 30,318	\$ 30,318	\$ 30,318	\$ 30,318	\$ 30,318	\$ 30,318	\$ 30,318
Coût du gaz et du transport	\$ 5,649	\$ 11,298	\$ 11,298	\$ 11,298	\$ 11,298	\$ 11,298	\$ 11,298	\$ 11,298	\$ 11,298	\$ 11,298
Total revenus sans gaz et transport	\$ 9,510	\$ 19,020	\$ 19,020	\$ 19,020	\$ 19,020	\$ 19,020	\$ 19,020	\$ 19,020	\$ 19,020	\$ 19,020

2.2 Veuillez indiquer les hypothèses utilisées afin de calculer les volumes annuels de consommation, notamment le taux d'occupation. De plus,

- Est-ce que Gazifère a utilisé un projet comme comparable? Si oui, lequel?
- Est-ce que les hypothèses utilisées dans le Projet sont validées selon l'expérience acquise dans un projet terminé. Veuillez élaborer.

Réponse 2.2 :

Les hypothèses utilisées afin de calculer les volumes annuels de consommation s'appuient sur le type d'habitations et d'équipements prévus dans le Projet :

- **Unifamiliale : 2200 m³, soit chauffage et chauffe-eau;**
- **Jumelé et maison de ville : 1900 m³, soit chauffage et chauffe-eau;**
- **Condo : 600 m³, soit chauffe-eau.**

Dans ses analyses de rentabilité, Gazifère ne fait pas fluctuer les volumes en lien avec un taux d'occupation, ni avec tout autre élément (ajouts de charge, nombre d'habitants à la résidence, âge des résidents, etc.).

Gazifère utilise des données génériques de consommation selon le type d'habitation sur la base de projets de même nature et selon l'expérience acquise au fil du temps. Les volumes prévus dans le cadre du Projet découlent des mêmes analyses que celles effectuées dans le dossier R-3977-2016 portant sur la demande d'autorisation du projet Chelsea. En effet, le projet Limbour a été utilisé comme comparable et des analyses additionnelles ont été effectuées afin de tenir compte des volumes réels consommés dans ce projet qui était alors

terminé. Nous vous référons à cet égard à la réponse 1.4 à la pièce GI-5, document 1, page 6, de ce dernier dossier.

- 3. Références :**
- (i) Pièce [B-0012](#), p. 5;
 - (ii) Pièce [B-0012](#), p. 6;
 - (iii) Décision [D-2016-014](#), p. 48 à 62.

Préambule :

(i) « *Enfin, il est à noter qu'à ce jour, Gazifère ne prévoit pas que les programmes commerciaux soient mis à contribution dans le Projet. Il est toutefois possible que les acquéreurs éventuels des résidences décident de se prévaloir de tels programmes.* »

(ii) Gazifère mentionne qu'« *Aucune conversion n'est incluse dans le Projet et aucun volume ni coût n'a été ajouté en lien avec les programmes commerciaux.* »

(iii) Dans le dossier tarifaire 2016, la Régie approuve, à titre de projets pilotes, certains programmes commerciaux.

Demandes :

3.1 Veuillez expliquer pourquoi « *aucun volume ni coût n'a été ajouté en lien avec les programmes commerciaux* ».

Réponse 3.1:

Au moment de faire les analyses de rentabilité du Projet, les ententes conclues avec les entrepreneurs comportaient des obligations liées uniquement au chauffage de l'air et de l'eau.

Ainsi, par mesure de prudence, notamment en raison de l'introduction récente des programmes commerciaux, Gazifère n'a pas inclus d'estimé de taux de pénétration de ses programmes commerciaux aux fins d'évaluer la rentabilité du Projet.

3.2 Veuillez indiquer si les projets domiciliaires seraient admissibles à des programmes commerciaux. Si oui, lesquels? Quel serait l'impact sur l'analyse de rentabilité du Projet.

Réponse 3.2 :

Oui. Les projets domiciliaires sont admissibles aux programmes destinés au marché résidentiel offerts aux nouveaux clients de Gazifère.

À noter que les appareils de chauffage de l'eau et de l'air sont exclus dans le cadre de ces programmes. Conséquemment, l'admissibilité aux programmes est conditionnelle à l'ajout de charge provenant des appareils suivants : cuisinière, BBQ, chauffe piscine, foyer et sècheuse.

La participation de la clientèle à ces programmes aura nécessairement un impact à la hausse sur la rentabilité du Projet. Ainsi, le Projet tel que déposé se veut un projet conservateur puisqu'aucun revenu provenant de volumes additionnels liés à la participation aux programmes commerciaux n'a été pris en compte et que les coûts des programmes sont moindres que les revenus dans le temps, tel que cela a été démontré dans le cadre de la preuve soumise au soutien de la demande d'approbation des programmes commerciaux.

COÛTS DU PROJET

- 4. Références :**
- (i) Pièce [B-0012](#), p. 3;
 - (ii) Pièce [B-0012](#), p. 8;
 - (iii) pièce [B-0012](#), p. 10.

Préambule :

(i) « En conséquence, Gazifère a dû effectuer certains travaux en période hivernale, période où les coûts sont supérieurs à ceux qui prévalent en été. C'est cette situation qui fait en sorte que le Projet, dont les coûts devaient être de moins de 450 000 \$, sont maintenant estimés à 653 336 \$.

Les coûts initiaux du Projet, qui furent d'abord évalués à moins de 450 000 \$, ont été inclus dans l'enveloppe budgétaire annuelle des investissements en capital de Gazifère destinés à l'extension et à la modification de son réseau, et ils ont été approuvés par la Régie dans le cadre des dossiers tarifaires 2016 (R-3924-2015) et 2017 (R-3969-2016). » [nous soulignons]

(ii) Gazifère présente au tableau suivant la répartition des coûts totalisant 653 336 \$ selon la nature des coûts.

Activités	Coûts (\$)
Conduites	237 432
Compteurs	45 300
Branchements	370 604
Total	653 336

De plus, Gazifère mentionne qu' : « *Aucun trajet alternatif raisonnable n'étant possible, Gazifère n'a pas évalué d'autres trajets.* »

(iii) Gazifère présente le calendrier des grandes étapes de réalisation. La construction des conduites de raccordements et les branchements dans le développement résidentiel débutent approximativement en décembre 2016 et se terminent en 2018.

Demandes :

4.1 Veuillez ventiler des coûts totalisant 653 336 \$ selon la nature des coûts (référence (ii)) pour les années 2016, 2017 et 2018.

Réponse 4.1 :

Activités	Coûts (\$)			
	2016	2017	2018	Total
Conduites	63,811	173,621	0	237,432
Compteurs	0	45,300	0	45,300
Branchements	13,236	357,368	0	370,604
Total				653,336

4.2 Veuillez compléter le tableau présenté à la référence (ii) en fournissant les coûts initiaux selon la nature des coûts et les écarts. Veuillez expliquer les écarts.

Réponse 4.2 :

Activités	Coûts initiaux (\$)	Coûts ajustés (\$)
Conduites	189,982.26	237,432
Compteurs	39,400.00	45,300
Branchements	212,108.80	370,604
Total	441,491.06	653,336

Les écarts dans les conduites inclus les éléments suivants : des coûts unitaires plus élevés car ils étaient assujettis à une prime de saison hivernale, l'utilisation du propane comme source de chauffage temporaire pour les clients qui ont emménagé avant la fin des travaux, l'utilisation de l'hydro-excavation, qui n'était pas prévue, pour l'installation des conduites en raison des réseaux souterrains déjà desservis en électricité, et le surtemps des équipes de constructions.

Pour les compteurs et les branchements, les écarts proviennent de coûts unitaires plus élevés car ils étaient assujettis à une prime de saison hivernale ainsi que par le surtemps des équipes de constructions.

4.3 Veuillez ventiler les coûts initiaux par nature de coûts inclus dans le dossier tarifaire 2016 (R-3924-2015) et ceux inclus dans le dossier tarifaire 2017 (R-3969-2016), de façon distincte pour 2016 et 2017. Veuillez également indiquer les montants liés au Projet inclus dans l'enveloppe autorisé et ceux réalisés en 2016 et 2017, ainsi que le nombre de raccordements.

Réponse 4.3 :

Gazifère n'est pas en mesure de présenter les données demandées.

En effet, dans le cadre du processus budgétaire annuel, Gazifère effectue des projections d'additions de clients pour les projets de moins de 450 000 \$ à partir d'une estimation globale des projets à venir et non par un cumul de projets spécifiques. En effet, les projets qui seront effectués dans l'année à venir sont souvent inconnus de manière précise au moment d'établir le budget. Au moment de l'établissement des projections, plusieurs entrepreneurs en construction tentent encore de faire l'acquisition de terrains. L'acquisition des terrains peut parfois prendre plusieurs années et plusieurs entrepreneurs ont souvent des vues sur les mêmes espaces. Quel entrepreneur aura les terrains convoités ? Est-ce que le projet sera au gaz naturel ? Quels appareils seront installés ? Quant prévoit-on débiter la construction ? Ces dernières questions figurent parmi celles pour lesquelles Gazifère demeure souvent sans réponse au moment d'effectuer les projections de ses additions de clients. Les prévisions budgétaires s'appuient donc sur certains éléments de base, tel que l'historique, la tendance du marché, les prévisions de la SCHL pour la construction dans la région ainsi que, s'il y a lieu, les projets spécifiques connus. Malgré les efforts déployés par Gazifère, il est extrêmement ardu de prévoir précisément les projets de construction qui seront réalisés.

Le projet de la phase 51 était connu depuis quelques années, mais de manière très imprécise. Au moment d'établir les budgets des années 2016 et 2017, Gazifère a pris en considération ce projet d'habitations mais n'était pas à même d'en connaître les détails,

tant en nombre d'unités, que de type d'unités ou d'équipements qui y seraient intégrés. En effet, les contrats avec les entrepreneurs n'ont été conclus qu'à l'automne 2016, soit plusieurs mois après l'établissement des budgets de 2017.

4.4 Veuillez confirmer que les coûts initiaux du Projet ont été inclus dans les immobilisations de la base de tarification des dossiers tarifaires 2016 et 2017, rémunérés au taux de la base de tarification. Sinon, veuillez expliquer.

Réponse 4.4 :

Gazifère confirme que d'une manière globale, les coûts du Projet ont fait partie du budget des années 2016 et 2017. Cependant, seuls les coûts réels du Projet ont été inclus dans la base de tarification et sont rémunérés au taux de la base, comme c'est le cas pour tous les projets de moins de 450 000 \$.

4.5 Veuillez qualifier le risque de dépassement des coûts pour chacune des activités à la référence (ii).

Réponse 4.5 :

Le risque de dépassement des coûts est très bas pour chacune des activités mentionnées à la référence (ii).

4.6 Veuillez expliquer pourquoi les coûts totaux du Projet n'incluent pas des coûts de contingence et des intérêts.

Réponse 4.6 :

Une contingence de 52 (000 \$) est incluse dans les coûts présentés dans la référence (ii).

Aucun intérêt n'est intégré dans ce Projet puisqu'il n'y a pas de demande de mise en place d'un compte de frais reportés. Par incidence, il n'y a pas d'intérêts capitalisés dans le Projet (qui s'ajoutent aux coûts du Projet dans le coût global devant être amorti par la suite).

Cela étant dit, lorsque le Projet a débuté, les sommes investies ont été regroupées sous la rubrique « travaux en cours » dans la base tarifaire, et étaient donc rémunérées dès le départ. Une fois les actifs utilisés, ces sommes se retrouvent dans les différentes rubriques des actifs inclus à la base tarifaire.

4.7 Est-ce que Gazifère a utilisé un projet comme comparable pour établir les coûts unitaires des conduites, des compteurs et des branchements, si oui lequel? Veuillez déposer une analyse comparative des coûts unitaires des conduites, des compteurs et des branchements du Projet et du comparable et expliquer les écarts, le cas échéant.

Réponse 4.7 :

Gazifère utilise les coûts unitaires établis dans le contrat avec son entrepreneur. De plus, Gazifère fait des évaluations comparatives à très haut niveau pour s'assurer que les coûts du Projet sont raisonnables et en lien avec l'expérience de Gazifère.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU PROJET

- 5. Références :**
- (i) Pièce [B-0012](#), p. 9, section 5;
 - (ii) Pièce [B-0012](#), p. 9, section 6.

Préambule :

(i) Gazifère présente au tableau suivant les résultats de l'étude de faisabilité économique du Projet qui est basée sur les paramètres financiers approuvés par la Régie dans sa décision D-2016-014.

	Rentabilité
TRI	14.3 %
Point mort tarifaire (années)	1
Impact tarifaire 55 ans	851 194 \$

(ii) Gazifère présente au tableau ci-dessous une analyse de sensibilité du Projet en fonction de la variation des volumes de ventes et des coûts de construction.

Analyse de sensibilité

	Impact tarifaire 55 ans	TRI	Point mort tarifaire
Variation volume			
80 % du scénario de base	(598,924)	11.759%	1
120 % du scénario de base	(1,100,967)	16.856%	1
Variation des coûts			
90 % du scénario de base	(909,219)	15.926%	1
110 % du scénario de base	(793,169)	12.993%	1
Variation combinée			
110 % des coûts et 80 % des volumes	(540,899)	10.678%	1

Gazifère précise, dans une note, qu'un impact tarifaire négatif indique que le projet aura pour effet de réduire les tarifs du montant négatif des différents scénarios.

Demandes :

- 5.1 Veuillez expliquer pourquoi l'étude de faisabilité économique du Projet est basée sur les paramètres financiers approuvés par la Régie dans sa décision D-2016-014 (référence (i)) plutôt que sa décision D-2017-028. Veuillez déposer l'étude de faisabilité et l'analyse de sensibilité basées sur les paramètres financiers de la décision D-2017-028.

Réponse 5.1:

De l'avis de Gazifère, le Projet devait être évalué sur la base des paramètres en place au moment où il a débuté. C'est pour cette raison que l'étude de faisabilité économique du Projet est basée sur les paramètres financiers approuvés par la Régie dans la décision D-2016-014.

Tel que demandé, Gazifère dépose, comme pièce GI-3, document 2, l'analyse de rentabilité du Projet sur la base des paramètres financiers approuvés par la Régie dans la décision D-2017-028 et comme pièce GI-3, document 3, l'analyse de sensibilité basée sur les mêmes paramètres.

- 5.2 Veuillez confirmer l'impact tarifaire 55 ans de +851 194 \$ présenté à la référence (i). S'agit-il plutôt d'une baisse tarifaire de -851 194 \$ ou -0.109 %? Sinon, veuillez expliquer.

Réponse 5.2 :

Gazifère confirme qu'il s'agit d'une réduction tarifaire (-851 194 \$) qui équivaut à -0.109 %.

5.3 Veuillez confirmer que les impacts tarifaires négatifs présentés à la référence (ii) représentent des baisses tarifaires selon les différents scénarios. Sinon, veuillez expliquer.

Réponse 5.3 :

Gazifère le confirme.

5.4 Veuillez expliquer pourquoi Gazifère présente une analyse de rentabilité sur une période aussi longue que 55 ans (référence (i)). Veuillez justifier.

Réponse 5.4 :

Aux fins d'évaluer la rentabilité de ses projets, Gazifère utilise depuis de nombreuses années une période de 55 ans pour le secteur résidentiel et de 30 ans pour le secteur commercial. Chaque année Gazifère présente son plan de développement annuel, dont les conclusions sont acceptées par la Régie dans le cadre de chaque dossier tarifaire. Ces paramètres sont ensuite utilisés pour tous les projets d'investissement de Gazifère. À noter que la période de 55 ans a été utilisée dans les dossiers tarifaires 2016 et 2017.